



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **29 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4173

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Entrepreneuriat - Attributions de subventions aux structures oeuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activités pour leurs programmes d'actions 2020

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 31 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Cachard, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhrich, Vaganay, Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Burillon (pouvoir à M. Denis), Burricand (pouvoir à M. Millet), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Charmot (pouvoir à Mme de Malliard), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à M. Huguet), Mme Iehl, MM. Lebuhotel (pouvoir à Mme Gailliot), Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), Servien (pouvoir à Mme Giraud), M. Sturla (pouvoir à M. Sannino), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Collomb, Genin, Mmes Hobert, Michonneau, Piantoni.

**Conseil du 29 janvier 2020****Délibération n° 2020-4173**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Entrepreneuriat - Attributions de subventions aux structures oeuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activités pour leurs programmes d'actions 2020**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Le programme de développement économique 2016-2021 de la Métropole de Lyon fixe une nouvelle ambition en matière d'entrepreneuriat pour répondre aux attentes des créateurs d'entreprise, au travers d'une offre généraliste et de proximité pour tous les entrepreneurs, complétée d'une offre experte pour des publics spécifiques. Cette offre de services, mise en œuvre en partenariat avec les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises du territoire, sous la bannière LYVE, se décline autour de 3 axes :

- un volet physique avec un accueil, une orientation et un accompagnement des porteurs de projet et entrepreneurs au sein des pôles entrepreneuriaux (3 pépinières existantes et 3 nouveaux pôles d'entrepreneurs ouverts en 2019), permettant un service de proximité sur l'ensemble du territoire,
- un volet digital avec une plateforme numérique innovante et personnalisée, permettant aux porteurs de projet et entrepreneurs de travailler sur leurs projets et de trouver des réponses à leurs besoins,
- l'animation et la mise en réseau de la communauté des entrepreneurs et des structures qui les accompagnent, qui s'opèrent à la fois sur le volet digital (fonctionnalités communautaires et collaboratives de la plateforme et réseaux sociaux), ainsi que sur le volet physique avec une offre événementielle dans les pôles et sur le territoire.

**II - Objectifs**

Les acteurs soutenus par la Métropole mettent l'entrepreneur au cœur de leurs actions pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. Il s'agit de proposer une offre de services complète, lisible, et de qualité pour répondre aux besoins des entrepreneurs du territoire et maintenir la Métropole comme territoire innovant et comme référence européenne en matière de politique entrepreneuriale.

Outre le nombre de projets accompagnés, les structures veilleront à la qualité de l'accompagnement proposé afin de permettre de passer de "Lyon, l'une des métropoles où l'on crée le plus d'entreprises" à "Lyon la métropole où les entreprises grandissent".

C'est dans ce cadre que la Métropole souhaite apporter son soutien aux structures suivantes pour leur programme d'actions 2020 en matière d'accompagnement des entrepreneurs :

- pour l'amorçage de projets : l'Association Lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) pour le CitésLab Lyon 7° et 8° et pour la Maison de la création d'entreprise Lyon 9°, la Commune de Bron pour le dispositif Activ'idées, la Commune de Rillieux la Pape pour le dispositif CREAM, la coopérative Graines de SOL pour le "parcours créateur" Rhône-sud et pour le CitésLab sud-ouest lyonnais, la Commune de Saint Fons pour son service d'amorçage de projets à la Coursive d'entreprises, l'association Entreprendre pour apprendre Auvergne-Rhône-Alpes (EPA AURA),
- pour l'accompagnement ante et post des porteurs de projet : la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR), la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint Etienne Roanne, l'Association san-priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE), l'Association de développement local pour l'emploi et la formation

(ADL) Villeurbanne, Sport dans la Ville, Elycoop, la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour son programme Campus création, Action'elles, le Centre d'informations sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) et l'incubateur Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes pour le soutien à l'entrepreneuriat féminin, les 3 pépinières d'entreprises Carco, Cap Nord et la Coursive d'entreprises,

- pour l'accompagnement financier apporté aux porteurs de projets : l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), Rhône développement initiative (RDI), le Réseau entreprendre Rhône (RER) et la Fondation entrepreneurs de la cité,

- pour l'accompagnement des projets à potentiel : la FPUL pour ses programmes Lyon Start Up et LDigital.

### **III - Plan d'actions 2020**

#### **1° - Amorçage de projets**

##### **a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2019 et bilan**

#### **- Dispositifs d'amorçages de projets**

Par délibération du Conseil n° 2019-3567 du 24 juin 2019 la Métropole a attribué les subventions suivantes, d'un montant total de 90 300 € pour le fonctionnement des services d'amorçages de projets :

- 36 200 € à l'association ALLIES pour le CitésLab sur Lyon 7° et Lyon 8° et pour la Maison de la création d'entreprise sur Lyon 9°,
- 13 800 € à la Commune de Bron pour Activ'idées,
- 7 800 € à la Commune de Rillieux la Pape pour le dispositif CREAR,
- 19 300 € à la coopérative Graines de SOL pour le "Parcours créateur" Rhône-sud et pour le CitésLab sud-ouest lyonnais,
- 13 200 € au profit de la Commune de Saint Fons pour son service d'amorçage de projets à la Coursive d'entreprises.

En 2019 (au 30 septembre), grâce au soutien de la Métropole, ces structures ont accueilli environ 1 000 personnes et ont accompagné près de 500 porteurs de projet.

#### **- Association EPA AURA**

Par délibération du Conseil n° 2019-3567 du 24 juin 2019, la Métropole a attribué à l'association EPA AURA une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 400 € pour la mise en œuvre de son programme mini-entreprises EPA pour jeunes collégiens et pour son salon régional.

En 2019, ce programme a impliqué 1 576 jeunes de la Métropole. Cinquante mini-entreprises ont été créées dans la Métropole par des collégiens et lycéens. Le salon régional a réuni 50 mini-entreprises EPA.

##### **b) - Programmes d'actions pour 2020**

#### **- Dispositifs d'amorçages de projets**

En 2020, les services des CitésLab et autres dispositifs d'amorçages de projets souhaitent poursuivre leurs actions de sensibilisation à la création d'entreprises, d'amorçages et de détections de projets de création, en particulier auprès des publics prioritaires des territoires concernés. Les objectifs sont identiques à ceux de 2019 : près de 1 500 accueils et 650 accompagnements.

Le budget prévisionnel 2020 des CitésLab et services d'amorçages de projets pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 371 879 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 90 300 € au profit des CitésLab et autres dispositifs d'amorçages pour leurs programmes d'actions 2020 :

- 36 200 € à l'association ALLIES pour son service d'amorçage de projets sur Lyon 7° et Lyon 8° et pour la Maison de la création d'entreprise sur Lyon 9°,
- 13 800 € à la Commune de Bron pour Activ'idées,
- 7 800 € à la Commune de Rillieux la Pape pour le dispositif CREAR,
- 19 300 € à la coopérative Graines de SOL pour le CitésLab sud-ouest lyonnais et le "Parcours créateur" Rhône-sud,
- 13 200 € au profit de la Commune de Saint Fons pour le service d'amorçage de la Coursive d'entreprises.

**- Association EPA AURA**

En 2020, l'association EPA AURA renouvellera son programme et organisera une nouvelle édition de son salon régional à Lyon.

Le budget prévisionnel 2020 de l'association EPA AURA pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 73 216 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 9 400 € au profit de l'association EPA AURA pour son programme d'actions 2020.

**2° - Accompagnement ante et post création des entrepreneurs****- CMAR****a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2019 et bilan**

Par délibération du Conseil n° 2019-3567 du 24 juin 2019, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 42 300 € au profit de la CMAR pour son programme d'actions 2019.

Le bilan de l'activité de la CMAR (au 30 septembre 2019), dans le cadre de ce financement, est le suivant : 140 porteurs de projet de création d'entreprises ont été accompagnés individuellement (dont 29 pour un diagnostic uniquement, et 111 pour un diagnostic suivi d'un accompagnement). La CMAR s'est par ailleurs impliquée dans le lancement des pôles d'entrepreneurs et dans l'animation du réseau LYVE.

**b) - Programme d'actions pour 2020**

Pour l'année 2020, la CMAR poursuivra son action d'accompagnement individuel de porteurs de projet de création d'entreprises sous la forme d'un dispositif en 2 phases. La 1<sup>ère</sup> phase correspond à un diagnostic permettant d'analyser le besoin du porteur de projet. La 2<sup>ème</sup> phase consiste en un accompagnement personnalisé afin d'aboutir à l'établissement d'un business plan et de répondre aux besoins identifiés. La CMAR prévoit de réaliser 1 540 heures d'accompagnement. La durée d'accompagnement de chaque porteur de projet est évaluée en moyenne à 8 heures en face à face, et à 2 heures de préparation pour les conseillers, ce qui correspond à une estimation de 150 porteurs de projet accompagnés. La majorité des accompagnements s'effectuera *in situ* dans les nouveaux pôles d'entrepreneurs de la Métropole. La CMAR proposera également des animations spécifiques, sous la forme de réunions d'information collectives ou d'ateliers techniques, au sein des pôles d'entrepreneurs.

Le budget prévisionnel 2020 de la CMAR pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 177 529 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 42 300 € au profit de la CMAR pour son programme d'actions 2020. Ce soutien est apporté conjointement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat métropolitain 2016-2020.

**- CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne****a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2019 et bilan**

Par délibération du Conseil n° 2019-3716 du 30 septembre 2019, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 119 590 € au profit de la CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne pour son programme d'actions 2019.

Le bilan 2019 (au 1<sup>er</sup> octobre) de l'activité de la CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne dans le cadre de ce financement est le suivant :

**- programme parrainage d'entrepreneurs "post-crétation"**

- . 109 binômes parrains/jeunes entreprises ont été actifs en 2019, dont 36 nouveaux binômes,
- . le taux de pérennité des créateurs "accompagnés" dans le cadre de ce programme à 3 ans est de 81 %,
- . les actions de formations à la posture de parrain et les actions de communication et de promotion du programme se sont poursuivis en 2019 ;

**- offre d'accompagnement individuel "ante-crétation"**

- . au 1<sup>er</sup> octobre 2019, 50 porteurs de projet de création d'entreprises ont bénéficié d'un accompagnement individualisé afin de concrétiser leur projet et de travailler leur posture d'entrepreneur. Chaque accompagnement a été précédé d'une phase de diagnostic portant sur le parcours du porteur de projet et l'état d'avancement de son projet. L'accompagnement s'est ensuite

articulé autour de plusieurs rendez-vous individuels sur mesure, en fonction des besoins identifiés (structure du business plan, recherche de financement, etc.).

#### ***b) - Programme d'actions pour 2020***

En 2020, la CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne poursuivra les actions mises en œuvre dans le cadre de ses missions d'intérêt général en faveur de l'entrepreneuriat et elle développera le lien entre ces actions et les programmes développés par la Métropole dans les pôles entrepreneuriaux :

##### **- programme parrainage d'entrepreneurs "post-crétation"**

. le programme parrainage d'entrepreneurs qui a pour objectif de soutenir des jeunes entrepreneurs implantés dans la Métropole dans leur croissance en mettant à leur disposition l'expérience et le temps de chefs d'entreprises et de cadres expérimentés sera, notamment, développé en lien avec les nouveaux pôles entrepreneuriaux portés par la Métropole. L'objectif, en 2020, est de constituer une centaine de binômes entrepreneurs/parrains et marraines ;

##### **- offre d'accompagnement individuel pour les porteurs de projet du territoire**

. l'action d'accompagnement individuel de porteurs de projets de création d'entreprises sera poursuivie avec la même méthodologie (accompagnement sur mesure précédé d'une phase de diagnostic),  
. la CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne prévoit d'accompagner, en 2020, au moins 162 porteurs de projets (à raison de 10 heures d'accompagnement par porteur de projet).

Le budget prévisionnel 2020 de la CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 233 598 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 119 590 € au profit de la CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne pour son programme d'actions 2020. Ce soutien est apporté conjointement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat métropolitain 2016-2020.

#### **- ASPIE**

##### ***a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2019 et bilan***

Par délibération du Conseil n° 2019-3567 du 24 juin 2019, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 920 € au profit de l'ASPIE pour son programme d'actions 2019.

Le bilan de l'activité de l'ASPIE (au 1<sup>er</sup> octobre 2019), dans le cadre de ce financement, est le suivant : 295 porteurs de projets ont été accueillis dont 208 accompagnés sur les Communes de Saint Priest et Mions.

##### ***b) - Programme d'actions pour 2020***

En 2020, l'ASPIE poursuivra son action d'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi vers la création d'activités ou d'entreprises sur les 2 Communes de Saint Priest et de Mions (140 accompagnements ante et post création prévus en 2020 : 120 à Saint Priest et 20 à Mions). L'accompagnement prendra des formes individuelles et collectives.

Le budget prévisionnel 2020 de l'ASPIE pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 90 245 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 16 920 € au profit de l'ASPIE pour son programme d'actions 2020.

#### **- ADL pour l'emploi et la formation Villeurbanne**

##### ***a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2019 et bilan***

Par délibération du Conseil n° 2019-3567 du 24 juin 2019, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 100 € au profit d'ADL Villeurbanne pour son programme d'actions 2019.

Le bilan de l'activité d'ADL Villeurbanne (au 30 septembre) dans le cadre de ce financement est le suivant : dans le cadre de l'accueil et de l'accompagnement des créateurs d'entreprises en situation précaire ou habitant des quartiers en politique de la ville, 133 personnes ont été reçues en 1<sup>er</sup> niveau d'accueil et diagnostic. Parmi celles-ci, 115 personnes ont été accompagnées en ante création, et 18 en post création. Dix ateliers collectifs ont été organisés dans le cadre de l'action "effet synergie" (soutien et pérennisation de la jeune entreprise).

**b) - Programme d'actions pour 2020**

Pour l'année 2020, les objectifs poursuivis par ADL Villeurbanne sont les suivants :

- poursuite de l'accueil et de l'accompagnement de porteurs de projet et créateurs villeurbannais hors dispositif de droit commun afin de faciliter leur accès à l'information liée à la création. Les résultats attendus sont les suivants : 191 personnes reçues en 1<sup>er</sup> niveau d'accueil et de diagnostic, 85 personnes accompagnées individuellement en ante création, et 15 à 20 personnes en suivi post création. Les actions nouvelles et expérimentales pourront se poursuivre en direction des publics bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et porteurs d'un projet de création d'entreprise,
- reconduction de l'action de soutien et pérennisation de la jeune entreprise "effet synergie". Dans ce cadre, un groupe de 7 à 10 entrepreneurs est constitué avec des séances collectives destinées à co-produire des solutions adaptées aux problématiques exprimées par les participants.

Le budget prévisionnel 2020 d'ADL Villeurbanne pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 36 340 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 22 100 € au profit d'ADL Villeurbanne pour son programme d'actions 2020.

**- Elycoop****a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2019 et bilan**

Par délibération du Conseil n° 2019-3567 du 24 juin 2019, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 340 € au profit de la société coopérative de production (SCOP) Elycoop pour son programme d'actions 2019.

Le bilan de l'activité d'Elycoop (au 30 juin 2019), dans le cadre de ce financement, est le suivant : 94 porteurs de projets ont été accueillis et 29 entreprises ont été créées. Parmi les personnes reçues, 46 habitent à Meyzieu, 47 à Décines Charpieu, et une à Jonage.

**b) - Programme d'actions pour 2020**

Pour l'année 2020, Elycoop souhaite poursuivre le déploiement de son dispositif d'accompagnement avec comme objectifs :

- offrir une solution de proximité aux porteurs de projet des territoires de Meyzieu, Décines Charpieu et Jonage pour les accompagner vers la création de leur activité, en portant une attention particulière aux publics bénéficiaires du RSA,
- suivre les créateurs accompagnés dans leurs premières années de création.

Les résultats attendus sont : 75 porteurs de projets accueillis dont 35 issus de Meyzieu, 35 de Décines Charpieu, et 5 de Jonage pour 20 créations d'activité au total.

Le budget prévisionnel 2020 d'Elycoop pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 41 090 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 340 € au profit d'Elycoop pour son programme d'actions 2020.

**- Sport dans la Ville****a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2019 et bilan**

Par délibération du Conseil n° 2019-3567 du 24 juin 2019, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 42 300 € au profit de l'association Sport dans la Ville pour son programme d'actions "Entrepreneurs dans la Ville" (EDV). Les publics ciblés sont des jeunes âgés de 20 à 35 ans, habitant dans des territoires politiques de la ville, qui portent un projet de création d'entreprise et présentent un potentiel entrepreneurial.

Le bilan de l'activité de Sport dans la Ville (à fin septembre 2019) pour le programme EDV, dans le cadre de ce financement, est le suivant : 24 entrepreneurs ont été formés et accompagnés.

**b) - Programme d'actions pour 2020**

L'association Sport dans la Ville poursuivra en 2020 les objectifs définis dans le cadre de son programme EDV, en particulier la constitution d'une nouvelle promotion de 25 porteurs de projets (14<sup>ème</sup> promotion), qui suivront une formation à la création d'entreprise de 4 mois à l'EM Lyon Business School. Cette formation donnera lieu à l'acquisition des apprentissages nécessaires pour construire un modèle économique et rédiger un business plan.

Le budget prévisionnel 2020 de Sport dans la Ville pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 492 000 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 42 300 € au profit de Sport dans la Ville pour son programme d'actions 2020.

**- Soutien à l'entrepreneuriat féminin (Action'elles, CIDFF du Rhône, incubateur Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes)****a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2019 et bilan**

Par délibération du Conseil n° 2019-3567 du 24 juin 2019, la Métropole a attribué des subventions de fonctionnement aux associations Action'elles (7 400 €), CIDFF du Rhône (37 800 €) et Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes (14 800 €) pour leurs actions en faveur de l'entrepreneuriat féminin. Le bilan de leurs actions (au 30 septembre 2019) est le suivant :

- volet sensibilisation : plusieurs actions ont été menées conjointement par les 3 structures à l'occasion du salon "Profession'L", du Festival des entrepreneurs ou encore du salon des entrepreneurs. Plus de 450 femmes ont été sensibilisées à l'entrepreneuriat au cours de ces événements,

- des actions communes sur la levée des freins à l'entrepreneuriat :

- . l'égalité femmes-hommes (action pilotée par le CIDFF) : 2 cycles de 6 ateliers organisés en 2019,
- . la peur de l'échec/autocensure (action pilotée par Action'elles) : organisation d'un événement "Révélez la super-entrepreneure qui est en vous", 50 participantes,
- . l'ambition (action pilotée par Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes) : un événement "femme entrepreneure, même pas peur" dans le cadre du Festival des entrepreneurs, 1 master class "Agilité, ambition et Leadership" ;

- l'accompagnement régulier en individuel ou en collectif des porteuses de projet :

- . Action'elles a réalisé 430 contacts en 2019, organisé 9 réunions d'information qui ont permis de rencontrer 120 femmes, 17 ateliers de sensibilisation auxquels 116 membres ont participé. Vingt-six rencontres réseaux ont été organisées,
- . le CIDFF du Rhône a accueilli et informé 665 personnes en sessions individuelles ou collectives. Cent quatre-vingt porteuses de projet ont été accompagnées en phase ante création et post-crétation. Concernant l'action dans les quartiers en politique de la ville, le CIDFF a poursuivi ses permanences sur les territoires de Rillieux la Pape et Bron.
- . l'incubateur Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes a établi 460 contacts qui ont conduit à 57 entretiens individuels ; 55 projets pré-incubés ont été accompagnés et 20 projets ont été suivis en incubation ; 69 créatrices et cheffes d'entreprises ont été accompagnées ; 15 projets ont été hébergés au cours de l'année dans les locaux de l'incubateur.

**b) - Programme d'actions pour 2020**

Les associations Action'elles, CIDFF du Rhône et Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes poursuivront les mêmes orientations qu'en 2019 :

- la sensibilisation à l'entrepreneuriat au féminin (actions de sensibilisation communes sur tout le territoire),

- des actions communes sur la levée des freins à l'entrepreneuriat :

- . l'égalité hommes-femmes (action qui sera pilotée par le CIDFF du Rhône),
- . la peur de l'échec/l'autocensure (action qui sera pilotée par Action'elles),
- . l'ambition (action qui sera pilotée par Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes) ;

- l'accompagnement régulier en individuel ou en collectif des porteuses de projet.

Les objectifs de chaque association sur ce 3<sup>ème</sup> volet sont les suivants :

- pour Action'elles : 130 entretiens individuels d'accompagnement (ante et post), organisation de 10 réunions d'information pour 150 participantes, organisation de 25 ateliers pour 150 participantes, organisation d'événements réseaux divers,
- pour le CIDFF du Rhône : 450 femmes sensibilisées à la création d'entreprises, 90 diagnostics et 100 accompagnements individuels ante création et 15 en post création, poursuite des permanences dans les quartiers de Bron et de Rillieux la Pape avec un objectif de 180 femmes issues des quartiers prioritaires sensibilisées et 50 accompagnées,
- pour Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes : 450 femmes sensibilisées, 60 projets accueillis pour un 1<sup>er</sup> entretien, 22 pré-incubés, 10 incubés, 10 hébergements, organisation de formations et d'ateliers divers.

Le budget prévisionnel 2020 pour l'action collective est de 393 167 €. Dans ce cadre, il est donc proposé au Conseil d'attribuer, pour mettre en œuvre ces actions, des subventions de fonctionnement à hauteur de 7 400 € pour Action'elles, de 37 800 € pour le CIDFF du Rhône et de 14 800 € pour l'incubateur Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes, soit un montant total de 60 000 €. Ce soutien est apporté conjointement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat métropolitain 2016-2020.

#### **- FPUL (programme Campus création)**

##### **a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2019 et bilan**

Par délibération du Conseil n° 2019-3567 du 24 juin 2019, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 88 000 € au profit de la FPUL pour l'action "Campus création" 2019.

La Métropole soutient, depuis plus de 10 ans, l'entrepreneuriat-étudiant et les dispositifs qui facilitent la préprofessionnalisation des étudiants et leur entrée sur le marché du travail.

La Métropole a pris un engagement précurseur en matière de soutien à la création d'entreprises par les jeunes. Dès 2002, la collectivité a soutenu le concours de création d'entreprises "Campus création", désormais porté par le dispositif "Booster l'esprit d'entreprendre à Lyon-Saint Étienne" (BEELYS), 1<sup>ère</sup> pépite (pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) en France. Près de 200 startups ont ainsi déjà été créées depuis 2014 par des étudiants-entrepreneurs accompagnés par les équipes de BEELYS.

Cette action regroupe "Campus création" qui est un concours de création virtuelle d'entreprises, et "Jeune entreprise accélérée (JEA)" qui vise à accélérer la mise sur le marché des startups issues de l'entrepreneuriat-étudiant.

Le bilan 2019 de l'activité de la FPUL dans le cadre de ce financement est le suivant :

- Campus création : 800 étudiants de 41 établissements ont participé à cette 16<sup>ème</sup> édition, soit 187 équipes. Soixante-six projets ont participé à la demi-finale et 12 projets à la finale. Chaque équipe a bénéficié d'un accompagnement et d'un cycle de séminaires, d'ateliers thématiques et de soirées réseau et coaching,
- JEA : 43 candidats sélectionnés : 21 entreprises créées, 22 en cours de création ont participé à cette 12<sup>ème</sup> édition. Il s'agit ici de véritables projets de création d'entreprises portés, chacun, par un ou plusieurs jeunes étudiants ou jeunes diplômés. Ces jeunes entrepreneurs ont bénéficié d'un accompagnement (séminaires, ateliers, coaching et partages d'expériences).

##### **b) - Programme d'actions pour 2020**

Outre le maintien du dynamisme des actions (nombre d'étudiants mobilisés et qualité des programmes), les principaux objectifs fixés par la fondation en 2020 sont :

- favoriser la mixité des équipes dans Campus création,
- développer la communauté des alumni,
- ouvrir le programme à de nouvelles filières (sciences de la vie, etc.),
- développer le suivi des participants aux programmes à long terme,
- renforcer les liens avec le réseau entrepreneurial.

Le budget prévisionnel 2020 de la FPUL pour mettre en œuvre l'action Campus création est d'un montant de 326 300 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 88 000 € au profit de la FPUL pour son programme d'actions Campus création 2020.

**- Les pépinières d'entreprises (association Espace Carco, association Pépinière Cap nord, Commune de Saint Fons)****a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2019 et bilan**

Par délibération du Conseil n° 2019-3567 du 24 juin 2019, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de la pépinière Rhône amont portée par l'association Espace Carco, et de 35 000 € au profit des 2 autres pépinières d'entreprises, la pépinière Plateau nord portée par l'association Pépinière Cap nord et la pépinière Portes du sud portée par la Commune de Saint Fons, pour leur programme d'actions 2019.

La pépinière Saône Mont d'Or ne fait plus l'objet de subvention depuis son intégration à la Métropole.

Au 30 septembre 2019, le bilan de l'activité des 3 pépinières, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

- plus de 300 porteurs de projets informés/passés par l'action en accueil et appui à la création dans le cadre des permanences assurées par le réseau des partenaires au sein des pépinières,
- au total en 2019, 91 entreprises ont été hébergées et accompagnées au sein de ces 3 pépinières. Sur l'année 2019, 11 nouvelles entreprises ont été acceptées au sein de ces 3 pépinières.

**b) - Programme d'actions pour 2020**

Les objectifs quantitatifs cumulés des 3 pépinières, dans le cadre de ce financement, sont les suivants :

- au moins 500 porteurs de projets informés/passés par l'action en accueil et appui à la création dans le cadre des permanences assurées par le réseau des partenaires au sein des pépinières,
- au moins 60 entreprises hébergées et accompagnées en pépinière, pour un taux d'occupation des locaux d'au moins 80 %,
- un taux de pérennité des créateurs accompagnés en pépinière supérieur à 75 % à 3 ans, et 65 % à 5 ans.

Par ailleurs, pour l'année 2020, le soutien de la Métropole aux pépinières d'entreprises est renforcé pour déployer l'offre LYVE au sein des pépinières en vue de leur évolution vers le concept de pôle entrepreneurial. Ainsi, les 3 pépinières devront déployer à partir de mars 2020 les offres "Earlyve" (pour les porteurs d'idées), "Lyve-in" pour les projets plus mûres et "Lyve-up" pour les entreprises en développement. Enfin, les 3 pépinières maintiendront les objectifs suivants :

- affirmer la dimension intercommunale (à l'échelle des Conférences territoriales des Maires -CTM-) des outils : invitation des représentants des Communes de la CTM aux instances de partage et prise de décisions (assemblée générale, conseil d'administration ou comité de pilotage),
- positionner l'outil pépinière comme l'outil structurant de l'accompagnement entrepreneurial de la CTM : fédérer les acteurs de l'accompagnement, développer des synergies et actions communes, (permanences, actions collectives, etc.),
- un partage et suivi régulier (trimestriel) avec les services de la Métropole.

Le budget prévisionnel 2020 des pépinières pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 616 567 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au profit de chacune des 3 pépinières d'entreprises précitées pour leurs programmes d'actions 2020.

**3°- Accompagnement financier****- ADIE****a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2019 et bilan**

Par délibération du Conseil n° 2019-3567 du 24 juin 2019, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 500 € au profit de l'ADIE pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2019.

Le bilan de l'activité de l'ADIE en 2019 (au 30 septembre) dans le cadre de ce financement, est le suivant : l'ADIE a financé 350 porteurs de projet sur le territoire de la Métropole, 86 % des personnes financées sont demandeurs d'emploi ou allocataires des minima sociaux, 34 % des bénéficiaires sont des femmes, 41 % avaient un niveau de formation inférieur ou égal au BEP-CAP, 31 % habitent un quartier prioritaire de la politique de la ville. Avec 3 antennes à Vaulx en Velin, Vénissieux et Lyon-La Duchère (permanences à la Maison de la

création d'entreprise) et des permanences et interventions sur Lyon 7°, Villeurbanne et Givors, l'ADIE est présente sur les zones prioritaires de la politique de la ville et poursuit son action auprès des créateurs issus des quartiers sensibles.

**b) - Programme d'actions pour 2020**

En 2020, l'ADIE poursuivra son action en faveur du droit à l'initiative économique et à l'emploi des personnes en situation d'exclusion. Le public cible de l'ADIE est constitué de toutes les personnes dont le projet n'a pas accès au crédit bancaire. L'objectif principal de l'action est de dynamiser la création d'entreprise sur le territoire de la Métropole, en facilitant l'accès au microcrédit accompagné. L'association projette de financer 500 nouveaux porteurs de projet.

Le budget prévisionnel 2020 de l'ADIE pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 772 740 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 70 500 € au profit de l'ADIE pour son programme d'actions 2020.

**- RDI**

**a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2019 et bilan**

Par délibération du Conseil n° 2019-3567 du 24 juin 2019, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant total de 87 420 € au profit de RDI dans le cadre de son programme d'actions 2019 en faveur de la création-reprise d'entreprises.

Le bilan de l'activité de RDI (au 30 juin) dans le cadre de ce financement est le suivant : 385 porteurs de projets ont été accueillis en réunion d'information collective. Cent quarante et une demandes de prêts d'honneur ou de garanties ont fait l'objet d'une expertise et 108 dossiers ont été présentés en comité d'engagement dont 106 ont été accordés. L'action de parrainage des projets financés par RDI s'est poursuivie (28 nouveaux binômes constitués en 2019). Le taux de pérennité des entreprises accompagnées par RDI à 3 ans est de 83 %.

**b) - Programme d'actions pour 2020**

En 2020, RDI souhaite poursuivre son action auprès des créateurs/repreneurs d'entreprises pour accompagner des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un prêt bancaire dans de bonnes conditions.

Quantitativement, RDI maintiendra les mêmes objectifs qu'en 2019, soit :

- 700 personnes accueillies en réunion d'information collective,
- 170 entreprises soutenues par RDI.

L'association portera une attention particulière sur les projets innovants et les projets en croissance.

Le budget prévisionnel 2019 de RDI pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 536 595 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 87 420 € au profit de RDI pour son programme d'actions 2020.

**- RER**

**a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2019 et bilan**

Par délibération du Conseil n° 2019-3567 du 24 juin 2019, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 52 000 € au profit de RER pour son programme d'actions 2019.

Le bilan de l'activité de RER (au 1<sup>er</sup> octobre 2019), dans le cadre de ce financement, est le suivant :

Cinq cent quatre-vingt-quatre contacts générés avec des demandes d'accompagnement, 127 rendez-vous "découvertes" avec les candidats correspondant aux critères du dispositif, 32 rendez-vous d'études plus approfondis, 29 projets présentés en comité d'engagement dont 25 validés pour intégrer le dispositif d'accompagnement de RER en tant que lauréats.

**b) - Programme d'actions pour 2020**

En 2020, l'association RER souhaite poursuivre son action auprès des entrepreneurs en proposant un parcours en amont de construction du projet, un comité d'engagement, et un accompagnement aval sur une durée de 3 ans avec un prêt d'honneur sur 5 ans. Les objectifs de RER sont les suivants :

- accompagner 40 nouveaux créateurs ou repreneurs lauréats via le programme d'accompagnement, dont 6 projets de développement,
- assurer un accompagnement qualitatif des entreprises lauréates en cours d'accompagnement (3 ans) pour maintenir l'excellent taux de pérennité. L'association prévoit une création de plus de 400 emplois et un taux de pérennité des entreprises à 3 ans de 90 %,
- RER jouera un rôle particulièrement actif dans la prescription des futurs pôles entrepreneuriaux.

Le budget prévisionnel 2019 de RER pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 727 000 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 52 000 € au profit de RER pour son programme d'actions 2020.

**- Fondation Entrepreneurs de la cité****a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2019 et bilan**

Par délibération du Conseil n° 2019-3567 du 24 juin 2019, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 800 € au profit de la Fondation Entrepreneurs de la cité pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2019.

Le bilan de l'activité (au 30 septembre) de la Fondation Entrepreneurs de la cité dans le cadre de ce financement est le suivant : 297 entrepreneurs accueillis pour la micro-assurance sur le territoire de la Métropole, 106 adhérents (dont 88 pour la "trousse de première assurance" et 18 pour l'assurance décennale), 12 visites "local secur".

**b) - Programme d'actions pour 2020**

Les grands objectifs poursuivis par la Fondation Entrepreneurs de la cité en 2020 sont les suivants :

- poursuivre le développement de la protection des entrepreneurs par la micro-assurance avec pour objectif d'accueillir 415 prospects sur l'année (290 pour la "trousse de première assurance" et 125 pour l'assurance décennale). Cent cinquante contacts parmi ces prospects doivent se transformer en adhésions (dont 120 pour la "trousse de première assurance" et 30 pour l'assurance décennale),
- poursuivre la prévention des risques par la mise à disposition du service gratuit "local secur" avec pour objectif d'en faire bénéficier 20 entrepreneurs du territoire de la Métropole.

Le budget prévisionnel 2020 de la Fondation Entrepreneurs de la cité pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 103 720 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 18 800 € au profit de la Fondation Entrepreneurs de la cité pour son programme d'actions 2020.

**4°- Accompagnement des projets à potentiel****- FPUL (programme Lyon Start up)****a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2019 et bilan**

Par délibération du Conseil n° 2019-3567 du 24 juin 2019, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 141 000 € au profit de la FPUL pour la mise en œuvre en 2019 du programme Lyon Start up dont l'objectif est de détecter, former et labelliser les entrepreneurs innovants dès le stade de l'idée.

En 2019, la FPUL a organisé 2 éditions du programme Lyon Start up pour 100 projets accompagnés par édition.

**b) - Programme d'actions pour 2020**

Les objectifs fixés par la FPUL en 2020 sont les suivants :

- accompagner 2 nouvelles promotions de startups (200 candidats par promotion, 100 d'entre eux retenus pour chaque promotion suivront le programme d'accompagnement). Lyon Start Up doit demeurer l'un des plus importants dispositifs d'émergence de startups en France,
- consolider une base de mécènes plus importante pour renforcer le modèle économique du programme.

Le budget prévisionnel 2020 de la FPUL pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 342 000 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 141 000 € au profit de la FPUL pour son programme d'actions Lyon Start up 2020. Ce soutien est apporté conjointement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat métropolitain 2016-2020.

**- FPUL (LDigital)****a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2019 et bilan**

Par délibération du Conseil n° 2019-3717 du 30 septembre 2019, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de la FPUL agissant pour le compte de sa fondation abritée LDigital pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2019, selon le détail suivant :

- au sein des collèges de la Métropole : action de sensibilisation "Hour of Code" auprès de 3 000 collégiens,
- portraits inspirants : valorisation de parcours de femmes dans le numérique. Co-identification de profils, réédition et diffusion large du document fin 2019,
- travail sur l'insertion des femmes à travers notamment, la Charte des 1 000 et la participation à la semaine de l'emploi et de l'insertion du 12 au 19 décembre 2019,
- préparation à l'ouverture du nouveau lieu dédié aux actions portées par LDigital au 1 bis rue de la Charité.

**b) - Programme d'actions pour 2020**

Les objectifs fixés par la fondation LDigital en 2020 sont les suivants :

- reconduction de l'action "Hour of Code" au sein des collèges de la Métropole : action de sensibilisation auprès de 3 000 collégiens,
- événement "Université LDigital 2020" qui rassemblera environ 200 personnes en partenariat avec les acteurs du numérique du territoire, sur le thème de l'éthique et l'intelligence artificielle,
- portraits inspirants : valorisation de parcours de femmes dans le numérique. Co-identification de profils, réédition et diffusion large du document fin 2019,
- travail sur l'insertion des femmes à travers notamment, la Charte des 1 000 et la participation à la semaine de l'emploi et de l'insertion,
- animation du nouveau lieu dédié aux actions portées par LDigital au 1 bis rue de la Charité.

Le budget prévisionnel 2020 de la FPUL pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 155 000 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 € au profit de la FPUL agissant pour le compte de sa fondation abritée pour son programme d'actions LDigital en 2020.

Le montant des subventions attribuées par le Conseil de la Métropole aux structures œuvrant dans le domaine de l'accompagnement de la création d'entreprises pour leurs programmes d'actions 2020 est de 1 100 970 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'accompagnement à la création d'entreprises pour l'année 2020 d'un montant de 1 100 970 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé.

b) - les conventions à passer entre la Métropole et l'association ALLIES, les Communes de Bron, de Rillieux la Pape et de Saint Fons, la coopérative Graines de SOL, l'association EPA AURA, la CMAR, la CCI Lyon

Métropole Saint Etienne Roanne, l'ASPIE, l'ADL Villeurbanne, Elycoop, Sport dans la Ville, l'association Action'elles, le CIDFF du Rhône, l'association Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes, la FPUL, l'association Espace Carco, l'association Pépinière Cap nord, l'ADIE, l'RDI, l'association RER et la Fondation Entrepreneurs de la cité, et définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 1 100 970 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P01O2291 pour un montant de 992 970 €, opération n° 0P02O2626 pour un montant de 20 000 € et opération n° 0P03O2232 pour un montant de 88 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 31 janvier 2020.**

.